

Fiche Technique

Consultation N°06/CERIST/2025

La présente consultation a pour objet : **ETUDE ET SUIVI POSTE DE LIVRAISON ELECTRIQUE 10 KV**

Les travaux à réaliser, objet de la présente consultation, se situent au siège du CERIST sis au **07 chemins des trois frères Aissou**, Ben Aknoun-Alger

La nature et le contenu des missions confiées au Maître de l'œuvre au titre de la présente consultation se définissent comme suit :

Le maître de l'œuvre se chargera de :

1. Conception et Planification :

- Élaborer des études préliminaires pour évaluer la faisabilité du projet.
- Eventuellement concevoir des plans détaillés pour les infrastructures de voirie (routes, trottoirs, parkings) et les réseaux (eau potable, assainissement, électricité, télécommunications, S'il y'a lieu)
- Collaborer avec les différents intervenants (collectivités, ingénieurs, architectes) pour s'assurer que le projet répond aux besoins des usagers et respecte les réglementations en vigueur.

Mission projet d'exécution :

- Plan de masse avec les aménagements extérieurs (1/200e) ;
- Plan de chaque niveau (si l'existence s'est avérée) avec indication des réserves de passage de canalisation diverses d'alimentation, et ou d'évacuation, ainsi que les différents appareils dont l'installation est prévue (1/50e) ;
- Plan fondation (1/50e) ;
- Plan de toiture (1/50e) ;
- Les élévations des façades principales ;
- Les coupes transversales et longitudinales, nécessaires à la compréhension du projet ;
- Plan de l'installation électrique
- Ainsi que tous autres plans de détails que le maître de l'ouvrage jugera nécessaires à établir pour la compréhension du projet et de son fonctionnement ;

Dossier génie civile :

- Plan des coffrages et ferraillages (avec tous les détails nécessaires) ;
- Une étude de génie civil approuvée
- La note de calculs définissant les descentes de charges.

Assistance dans le choix de l'Entrepreneur

La sous-mission « **Assistance dans le choix de l'Entrepreneur** », consiste, **à la demande du maître de l'ouvrage** à :

- Eventuellement la participation aux séances d'ouvertures des plis des offres remises par les entreprises Concurrentes,
- Assister le maître de l'ouvrage dans l'analyse et l'évaluation des offres.
- Assister le maître de l'ouvrage dans les négociations,
- Assister le maître de l'ouvrage dans la mise au point définitive du marché à passer avec l'entrepreneur,

Le maître d'œuvre établira pour chaque lot et sous lot de travaux le cahier des prescriptions spéciales C.P.S) destiné à la consultation des entreprises, auquel il sera annexé :

- un descriptif des travaux à réaliser par nature d'ouvrage et les plans techniques élaborés.
- cahier des clauses administratives et financières établi sur la base des spécifications de chaque lot Composant le projet.
- cahier des spécifications techniques particulières pour chaque lot de travaux et par nature d'ouvrage.
- La définition des prix correspondants aux travaux (prestations) à réaliser
- Un métré détaillé par corps de travaux
- un bordereau des prix
- le cadre du détail estimatif

NB : les dossiers de consultation des entreprises doivent être adaptés aux conditions réelles du projet

2. Suivi des Travaux :

- Visites de Chantier : effectuer des visites régulières sur le chantier pour évaluer l'avancement des travaux. Ces visites permettront de s'assurer que les délais sont respectés et que les travaux sont exécutés conformément aux plans et aux spécifications techniques.
- Contrôle de la Qualité : Lors de chaque visite, vérifier la qualité des matériaux utilisés et des techniques appliquées. Cela inclut des tests sur les matériaux (par exemple, béton, enrobés) et l'analyse des méthodes de mise en œuvre pour garantir leur conformité aux normes.
- Gestion des Anomalies : En cas de non-conformité ou d'anomalies détectées sur le chantier, établir un rapport détaillé et organiser des réunions avec les entrepreneurs pour discuter des mesures correctives à mettre en œuvre. L'objectif est de résoudre rapidement les problèmes afin de minimiser les impacts sur le calendrier du projet.
- Coordination des Intervenants : Assurer la coordination entre les différents acteurs du chantier (entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs) pour garantir une bonne communication et une synergie dans l'exécution des travaux.
- Rapports d'Avancement : Rédiger des rapports d'avancement périodiques qui feront état des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des solutions mises en place. Ces rapports seront transmis au maître d'ouvrage pour une transparence totale sur l'évolution du chantier.
- **Vérification des Coûts** : Suivre également les coûts associés aux travaux. Cela implique de s'assurer que les dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires et d'identifier rapidement toute dérive financière pour prendre des mesures correctives.

3. **Gestion Administrative et Financière :**
 - Assurer la gestion documentaire liée au projet, notamment le suivi des permis, des autorisations et des contrats.
 - Établir des budgets prévisionnels et contrôler les dépenses pour respecter le cadre financier convenu.
4. **Conseil et Expertise :**
 - Apporter une expertise technique pour optimiser les choix de conception et de construction.
 - Proposer des solutions adaptées aux défis rencontrés tout au long du projet.
5. **Sécurité et Environnement :**
 - S'assurer que toutes les normes de sécurité sont respectées et que les conditions de travail sur le chantier sont sécurisées pour tous les intervenants.
 - Veiller à ce que le chantier respecte les normes environnementales et minimiser l'impact des travaux sur l'environnement.

Méthodologie de choix et d'évaluation :

Le choix du bureau d'étude chargé de l'étude et du suivi de la construction du poste de livraison électrique est basé sur les critères cités ci-dessous.

Critères techniques et de qualification

- **Agrément et Qualification professionnelle :** Le bureau d'études doit impérativement disposer d'un agrément en cours de validité délivré par les autorités compétentes. Pour ce type de projet, une qualification en génie électrique est recommandée.
- **Expérience et Références :** Le bureau d'études doit présenter des attestations de bonne exécution pour des projets similaires, c'est-à-dire des études et suivis de postes de livraison ou de postes de transformation. Une expérience avérée auprès de Sonelgaz est un atout majeur, car elle garantit une bonne connaissance des normes et procédures locales.
- **Moyens humains :** Le bureau d'études doit présenter une équipe technique qualifiée et stable, avec des ingénieurs et techniciens spécialisés en génie électrique, basse et haute tension. Il doit joindre les CV des personnes qui seront affectées au projet, ainsi que les attestations d'affiliation à la CNAS.
- **Moyens matériels :** Le bureau d'études doit disposer des logiciels (études de réseaux, dimensionnement, calculs de court-circuit) et des équipements nécessaires pour l'étude et le suivi sur site (appareils de mesure, etc.).

Critères financiers et administratifs

- **Capacités financières :** Le bureau d'études doit être financièrement stable. Il doit présenter des bilans des trois dernières années et des références bancaires (attestations de bonne santé financière).
- **Situation fiscale et parafiscale :** Il doit être en règle avec l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale (CNAS, CASNOS). Il doit présenter des attestations d'affiliation à jour.
- **Déclaration de probité :** Le bureau d'études doit renseigner et signer la déclaration de probité confirmant qu'il n'a pas été impliqué dans des affaires de corruption.

Critères relatifs à la méthodologie et à l'offre

- **Méthodologie d'étude** : Le bureau d'études doit présenter une méthodologie claire pour l'étude.
- **Méthodologie de suivi** : L'offre doit détailler la manière dont le bureau d'études assurera le suivi de la réalisation, y compris les visites de chantier, les réunions de coordination, et les rapports d'avancement.
- **Délai d'étude et de réalisation** : L'offre doit clairement spécifier les délais pour chaque phase du projet (étude, consultation, suivi des travaux).
- **Coût de la prestation** : L'offre financière doit être détaillée et transparente, incluant les honoraires pour l'étude et le suivi.